

AFFAIRE N° 4. - Bourses aux élèves du Collège agricole - Nouvelles modalités d'attribution.

M. MOURHIS donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par sa lettre du 11 Janvier dernier, Monsieur le Directeur du Collège agricole de la Réunion à Saint-Joseph m'a fait savoir que de nouvelles modalités d'attribution des bourses aux élèves du Collège agricole ont été proposées lors de la réunion du Comité départemental des bourses de l'Enseignement agricole et lors de la dernière séance du Conseil d'Administration de son établissement.

Ces nouvelles modalités rendues possibles par une participation accrue de l'Etat et du Département, se traduiraient par une diminution de la part laissée aux communes.

C'est ainsi qu'il ne sera plus demandé désormais aux Communes que l'octroi de bourses d'entretien destinées à payer les fournitures scolaires et s'élevant annuellement à 5 500 Frs par élève.

Les bourses devraient être accordées automatiquement à tous les jeunes gens originaires de la Commune, fréquentant le Collège agricole.

M. le Directeur du Collège agricole m'a rappelé que le nombre d'élèves originaires de Saint-Denis pour l'année scolaire 1966-1967 en cours est de 9 élèves.

Il m'a demandé de bien vouloir soumettre la question au Conseil Municipal et de lui faire connaître éventuellement son accord pour cette nouvelle formule qui pourrait être appliquée dès cette année.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de bien vouloir me faire connaître votre avis à ce sujet.

La dépense sera imputée sur le Chapitre 943 - Article 655 du Budget 1967.

Adopté à l'unanimité

Approuvé
P. Denis le 27 avril 1967
P. le Préfet
Le Secrétaire fédéral
Signé: J. Cluchans